

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

No. de la
résolution

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Vous êtes par la présente convoqué(e) à la séance du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 22 avril 2024 à 18h30, au local 204.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Lauri-Anne Decoste	Membre du personnel de soutien
Marie-Claude Giasson	Enseignante
Madeleine Vallières	Enseignante
Alexandra Vachon Francisco	Parent

Messieurs

Nabil Aji	Conseiller en orientation
Laurent Bergeron-Collin	Parent
Djibril Niang	Enseignant
Ibrahim Daher	Parent
Isaak Nault	Élève

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M. Joffrey Hugué-Latour	Directeur adjoint
Mme Gabrielle Belzile-Quévy	Directrice adjointe

SONT ABSENTS

Isaak Nault	Élève
Fatma Ben Omrane	Élève
Magda Sylvestre	Membre de la communauté
Bettyna Bélizaire	Membre de la communauté
Irène Havyarimana	Parent
Myriam Séguin	Parent

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques modifications sont apportées.

8.5 Friperie – Sarrau

8.6 Modification grille-matières accueil

Il est proposé par Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par

....

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

Monsieur Laurent Bergeron-Collin, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Madeleine Vallières, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. Période d'intervention du public

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1 Personnel de l'école

- Les élèves ont reçu les réponses pour le Cégep le 5 avril dernier.

6.2 Parents

- Les parents ont apprécié l'expo-science des élèves des classes d'accueil.
- Un parent souligne l'efficacité du personnel à la suite d'une dénonciation de situation de harcèlement envers un élève.

6.3 Élèves

Aucun message

7. MESSAGE DE LA DIRECTION

- Madame Catherine Dubuc souligne l'arrivée de Madame Lauri-Anne Decoste à titre de membre du personnel de soutien au sein du conseil d'établissement.
- Monsieur Joffrey Hugué-Latour mentionne que les finissants de l'école ont eu un superbe voyage à Toronto. Tout s'est très bien déroulé.
- Afin de souligner l'assiduité de nos élèves, quelques dîners « Subway » seront organisés jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Madame Gabrielle Belzile-Quévy souligne le mois de la reconnaissance. Madame Johanne Richard est notre Bénévole à la bibliothèque.
- Deux élèves et un membre du personnel sont en nomination pour Forces Avenir.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2324-31

8. DÉCISIONS

8.1 Vente de vêtements

Monsieur Joffrey Huguet-Latour partage les prix concernant la vente des vêtements avec le logo de l'école.

À la suite d'une demande de prix, la compagnie STAQ Promo est retenue avec les prix suivants :

Chandail à manches courtes : 8\$ + taxes (XXL 11\$ + taxes)

Chandail à capuchon : 19,10\$ + taxes

- **CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été effectuée et que la compagnie avec les coûts les plus faibles est retenue;
- **CONSIDÉRANT** que le montant demandé aux parents correspond aux frais exigés;
- **CONSIDÉRANT** que l'achat du chandail est facultatif;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francisco, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais pour la vente des vêtements et de retenir les services de la compagnie STAQ Promo.

CÉ #2324-32

8.2 Agenda 2024-2025

Madame Catherine Dubuc présente les résultats de la demande de prix pour l'agenda 2024-2025. L'agenda sera fourni par la compagnie « Laurentien » au coût de 8,10\$. La page couverture sera réalisée par les élèves de l'école.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les enseignants ont été consultés quant au modèle d'agenda à utiliser;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Lauri-Anne Decoste, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le choix du fournisseur et le coût de l'agenda au

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

CÉ #2324-33

montant de 8,10 \$ pour l'ensemble des élèves de l'école.

8.3 Location du gymnase 2024-2025

Madame Catherine Dubuc mentionne que la disponibilité du gymnase est très restreinte étant donné son utilisation par nos équipes sportives et l'entente avec la ville de Gatineau. Advenant le cas qu'il reste quelques disponibilités, les frais demandés seraient :

Gymnase : 40\$/heure

Agora : 145\$/heure

Les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le pouvoir d'exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de biens ou de services offerts par l'école au-delà de ceux prévus par le Régime pédagogique ;
- **CONSIDÉRANT** que toutes les sommes recueillies sont investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Djibril Niang, appuyé par Monsieur Nabil Ajji, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE FIXER** la contribution exigée des usagers à 40,00 \$ de l'heure pour le gymnase, 140\$ de l'heure pour l'Agora et de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, d'utiliser les fonds à des fins pédagogiques.

8.4 Soirée pyjama

Monsieur Joffrey Huguet-Latour explique que nos finissants souhaitent avoir une soirée pyjama le 16 mai prochain jusqu'à 23h00. Des membres du personnel seront présents pour l'animation et la supervision des activités. Un montant de 5,00\$ est demandé, par élève, afin de défrayer les coûts pour des grignotines,

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'activité proposée a été déterminée par les élèves finissants;

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

- **CONSIDÉRANT** la participation des membres du personnel;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis serviront à défrayer les coûts pour les grignotines lors de la soirée;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francisco; il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le coût de 5,00\$ pour la soirée pyjama.

8.5 Friperie - Sarrau

CÉ #2324-34

Madame Catherine Dubuc présente le projet préparé par Madame Maryse Beaulieu afin de réutiliser les sarraus d'élèves qui désirent en faire un don à l'école. Le projet proposé consiste à offrir au coût de 10\$ les sarraus reçus en bon état. Ils seront en vente lors des journées de préinscription en août. Les fonds amassés serviront à défrayer une partie des coûts pour les projets en science.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que la vente des sarraus s'inscrit dans un esprit environnemental;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis serviront à défrayer une partie des coûts pour les projets en science;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Monsieur Nabil Ajji; il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la vente des sarraus lors des journées de préinscription en août 2024.

8.6 Modification grille-matières accueil

CÉ #2324-35

Madame Catherine Dubuc mentionne qu'un changement de l'art plastique pour de la musique serait souhaitable pour les élèves d'accueil considérant la disponibilité des locaux et des enseignants.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école secondaire de la Cité, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

matière obligatoire ou à option proposée par la direction de l'école ;

- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;
- **CONSIDÉRANT** les besoins des élèves de l'école, la disponibilité des locaux et des enseignants ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Madeleine Vallières, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la modification de l'art pour les élèves en accueil pour l'année scolaire 2024-2025.

9. INFORMATIONS

9.1 Comité de parents du CSSPO

Monsieur Laurent Bergeron-Collin partage les informations suivantes :

- Rencontre pour une consultation concernant les PPP à la fin du mois d'avril. M. Bergeron-Collin va représenter le comité de parents à ce comité.
- Pour les parents, il est possible de participer au colloque de la Fédération des comités de parents.

9.2 Gala du « Mérite scolaire »

Madame Catherine mentionne qu'il y aura un gala du Mérite scolaire le 6 juin prochain afin de souligner les efforts et le travail de nos élèves.

10. Varia

Un parent demande si l'école a mis en place des activités en lien avec le jour de la Terre.

Madame Catherine Dubuc mentionne qu'aucune activité officielle n'a eu lieu cette année.

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin que la séance soit levée à 19h25.

La prochaine rencontre aura lieu le 13 mai 2024 à 18h30.

Alexandra Vachon Francisco

Catherine Dubuc

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité</p>
--	---

Présidente	Directrice
------------	------------